



La Feuille de chêne



**Bulletin municipal semestriel
pour l'information des habitants**

n°7 / Automne 2011

Sommaire

Le mot du maire (pp 3, 4))

Chronique municipale (pp 5-11, 15)

St Victor, mémoire (pp. 12, 13, 14)

Chronique intercommunale (p. 16)

Informations citoyennes :
le Sénat (pp. 17-20)

Etat civil et Calendrier des fêtes (p 21)

Informations pratiques (p 22)

Paysages d'hier et d'aujourd'hui (p 24)

**Ont participé
à l'élaboration
de ce numéro :**

*Maurice Audras,
Jacques Deplace,
Nadège Frachisse,
Myriam Jean,
Daniel Jullien.*

*Avec l'appui de rédacteurs
d'articles dont vous
découvrirez les noms dans
ce numéro.*

Clin d'œil ... à l'automne

Cérémonie du 11 novembre



A St Victor, comme chaque année, l'association des Anciens combattants et le Conseil municipal étaient présents avec de nombreux habitants de la commune pour rendre hommage aux morts de la première guerre mondiale "14-18" .

Comme d'habitude la Batterie Fanfare de St Victor accompagnait la cérémonie. Après l'appel des morts (aux monuments du bourg et de Deyras) le président local lisait la déclaration de l'association nationale des Anciens combattants. Jusqu'à présent, un second message était lu par le maire de la commune, celui du Secrétaire d'Etat aux Anciens combattants. Cette année, une nouveauté : c'est le Président de la République lui-même qui demandait la lecture d'un texte annonçant (par courrier du Préfet en date du 8 novembre) la transformation de la commémoration du 11 novembre. Les lectures faites ce jour sont dans le bulletin .

**À l'attention des nouveaux habitants de St Victor !
Pensez à vous faire inscrire sur les listes électorales avant la fin de l'année.**

Le mot du maire

Nous approchons de la fin de l'année 2011 qui a été une année très particulière. Un printemps très sec ayant mis à mal les réserves en eau. A suivi un mois de juillet très humide qui a pénalisé la saison touristique (fréquentation, piscine et camping ...). Mais la sécheresse a surtout pénalisé le monde paysan où les stocks de fourrage pour l'hiver sont quasi inexistantes. Il faudra trouver des solutions pour conserver les troupeaux. Espérons que personne ne mettra la clef sous la porte.

Les manifestations organisées par nos associations n'ont pas connu le succès escompté malgré le travail fourni par les bénévoles. Mais vous contribuez à la vie de notre village et c'est très important. Merci à tous pour votre travail.

Les travaux municipaux : de gros dossiers qui auraient pu aboutir mais pour des raisons procédurières ne le sont pas encore.

La PVR de Grenouillat est en phase finale, la voirie sera terminée dans les jours à venir. Maintenant il restera aux propriétaires à trouver des clients en espérant qu'ils ne seront pas trop gourmands.

La station d'épuration du Charencey : nous avons été recalés par le juge d'expropriation sur la première enquête publique pour un problème administratif.. Il a fallu recommencer. Aujourd'hui, nous attendons le résultat du juge, en espérant une réponse favorable. C'est un dossier extrêmement important pour nous. Il serait souhaitable que l'Etat donne les moyens aux collectivités pour pouvoir exproprier dans des cas bien précis : utilité publique, salubrité. Aujourd'hui on nous met en demeure de faire une station aux normes (actuellement elle ne remplit pas sa fonction pour cause de saturation) mais on ne nous en donne pas les moyens. Cela peut durer longtemps. L'enquête publique est en notre faveur mais le juge des expropriations doit se prononcer.

Un autre dossier important nous tient à cœur : le réaménagement du bâtiment de Deyras en 4 logements pour un montant autour de 400 000 € qui est décomposé en 9 lots. Dernièrement, nous avons

ouvert les plis (des propositions), il faut vérifier les offres et faire notre choix. Le chantier démarrera fin 2011- début 2012. Cela permettra au hameau de Deyras de se développer et d'accueillir de nouveaux habitants.

Un point que je voudrais aborder : le foyer de jeunes. Durant le mois d'août nous avons été contraint de le fermer, suite à dysfonctionnement et insalubrité. Malgré nos nombreux avertissements, il n'y a pas eu d'améliorations, il a fallu des mesures radicales. Aujourd'hui, nous avons rencontré les responsables et décidé de le réouvrir sous certaines conditions en terme de responsabilités. Nous avons élaboré un règlement intérieur qui devra être distribué à tous les adhérents. Nous effectuerons des visites régulières dans les locaux à l'improviste. Je voudrais mettre une note d'optimisme dans ce dossier et féliciter les jeunes qui se sont impliqués dans les travaux. L'auvent côté Est a été refait, une dalle à l'entrée Est a été coulée. La commune a fourni les matériaux et les jeunes les ont installés. Bravo pour le résultat ! Je vous encourage à aller le voir. J'espère que ce sera le début d'un fonctionnement correct et le passé sera derrière nous. Je rappellerai simplement aux parents qu'ils sont responsables de leurs enfants jusqu'à leur majorité.

Enfin, depuis quelques mois, je suis régulièrement interpellé sur la divagation de chiens. Jusqu'à présent, chacun est arrivé à gérer le problème, mais nous serons obligés de prendre des mesures un peu plus radicales si cela se poursuit. Je rappelle que tout propriétaire est responsable de ses animaux, que les chiens ne doivent pas divaguer, et lorsque cela arrive, de tout faire pour remédier aux problèmes.

En guise de conclusion, nous avons de jeunes champions sur la commune, des jeunes boulistes qui se sont distingués tout au long de l'année dans différents concours, fruit du travail assidu et de l'accompagnement de leurs encadrants que je remercie pour leur travail. Nous les mettrons à l'honneur au cours des vœux municipaux qui auront lieu le 7 janvier 2012 à Pouyol. La population est également invitée à ce moment convivial qui permet d'échanger sur les travaux et nos projets.



Daniel Jullien, maire et Jean Dodet, adjoint à la voirie, en visite de chantier

Recensement de la population.

Toutes les années une partie de la population française est recensée, ce sont 1/5e des communes de – de 10000 habitants (560 communes en Rhône-Alpes) et 8% des habitants des communes de 10000 habitants et plus (86 communes en Rhône-Alpes) en 2012.

La commune sera concernée par le recensement, il s'effectuera du 19 janvier au 18 février 2012. Il s'agit de comptabiliser la totalité des habitants ainsi que tous les logements, même ceux qui ne sont pas habités.

Cette opération est importante pour la gestion de la commune, cela a une incidence sur le mode d'élections, l'indemnité des élus, sur les finances locales : montants des dotations : DGF (Dotation Globale de Fonctionnement), DGE (Dotation Globale d'Équipement) qui sont redistribuées par l'Etat aux Collectivités locales .

Le recensement apporte aussi une aide à la décision publique : les investissements, l'aménagement du territoire, urbanisme, emploi, politique sociale etc...

A partir du 19 janvier, vous serez sollicités par les agents recenseurs embauchés par la Mairie, ils vous remettront un questionnaire que vous devez remplir le plus précisément possible .Si il y a des questions que vous ne comprenez pas, ils sont là pour apporter des réponses à vos interrogations. Les données du questionnaire ne peuvent pas être utilisés par les communes ou les administrations, elles servent uniquement à l'INSEE (Institut National des Statistiques et Etudes Economiques) pour les statistiques.

J'attire votre attention sur l'importance du sérieux sur vos réponses, réservez un bon accueil aux agents recenseurs, ils seront au nombre de deux sur la commune qui sera découpée en deux secteurs à cette occasion.

Attention !

Pour assurer le recensement :
la commune recherche 2 personnes ayant un moyen de locomotion, une disponibilité, de la discrétion.

Foyer des jeunes / Règlement.

Conditions :

Remise en état du local.

- *Changement des dalles de plafonds cassées (aux frais de l'association) / Nettoyage de l'ensemble du local / évacuation des meubles (canapés, table basse, etc.) qui ne sont pas du mobilier municipal / finition des travaux citoyens extérieurs (toit de l'auvent)*

Pour son maintien :

- *Interdictions: boire ou déposer de l'alcool au foyer / fumer à l'intérieur / dormir dans le foyer / organiser des repas ou fêtes à l'intérieur des locaux (sans autorisations écrites du maire) / dégrader les biens mobiliers ou immobiliers mis à la disposition des utilisateurs du foyer*

Vérification : *des visites seront effectuées de façons régulières par les membres du bureau municipal (maire et/ou adjoints)*

Sanctions :

En cas de non respect des engagements ci-dessus, le foyer sera immédiatement fermé pour une durée déterminée par M. le maire

Si des dégradations du bâtiment sont constatées, les locaux seront remis en état aux frais de l'association (condition de réouverture des locaux)

Si des dégradations du mobilier sont constatées, le mobilier sera remplacé à l'identique par l'association (condition de réouverture des locaux)

Responsables devant rendre compte :

*Les membres du bureau de l'association
Un membre référent de chaque classe fréquentant le foyer (liste établie avant chaque début de saison)*

Calendrier :

- *Réouverture du foyer le plus tôt possible
=> 22/10/11*

- *Changement des plaques de plafond ; Fin des travaux extérieurs ; Peintures intérieures => avant l'AG*

- *Liste des besoins : 29.10.11 / AG du foyer : 09.12.11 / Choix du mobilier : 05.11.11*

Chronique municipale.

Conseil municipal des Jeunes.



Enfin !

Le projet était lancé depuis plusieurs mois, on en parlait, on y travaillait et la date de l'élection au Conseil Municipal Jeunes (CMJ) a finalement été fixée au samedi 26 novembre 2011.

Ce jour-là, nos 22 petits électeurs sont invités à venir voter à la mairie, de 9h30 à 11h30.

Le dépouillement aura lieu dès la clôture du bureau de vote, à 11h30.

9 jeunes Saint Victoriens se sont portés candidats: ASTIC Baptiste / BOMBRUN Emeric / BOMBRUN Valentin / DUGAND Jenifer / DUGAND Océane / FORTUNE Clauhelye / JEAN Rémi / KERAMBRUN Morgane / REIGNER Camille



A l'issue du scrutin, tous seront élus et ils auront à siéger pour la 1ère fois le samedi 3 décembre, pour l'installation officielle du CMJ.

Avant d'en arriver là, une première réunion publique, en juin 2011, avait permis d'expliquer aux enfants intéressés et à leur parent le but de notre démarche.

Une dernière réunion, le 20 octobre dernier, a été l'occasion de leur présenter, sous forme d'un diaporama, l'organisation et le fonctionnement d'une commune.

Un premier pas vers l'apprentissage de la démocratie locale, qui sera suivi, à n'en pas douter, de nombreux autres, au vu de l'intérêt manifesté par ces enfants tout au long de la mise en place de ce projet.

Nathalie Vilet, Nadège Frachisse

St Victor sur la toile mondiale ...



C'est ce à quoi s'attelle (!) un groupe de travail autour de *Nathalie Vilet* pour élaborer un site internet de notre commune. Une formation animée par Frédéric et Christelle (techniciens du Sivu Inforoutes de l'Ardèche) a été organisée au centre multimédia du Pays de St Félicien (3ème étage du bâtiment de la Communauté de communes) le 27 octobre dernier.

Le site vise à donner des informations et présenter le village dans ses qualités de vie, côté municipal, associatif, vie de village, services ... pour les habitants comme pour les touristes. Il sera en lien avec des services aux citoyens, aux autres communes du Pays de St Félicien et ... au monde entier !

Il devrait être prêt pour le nouvel an ! A nous de le faire respirer au tempo de la vie de notre commune !

Rappel : les associations ont été sollicitées pour présenter leurs activités; pour celles qui ne l'ont pas encore fait, il n'est pas trop tard mais presque ! ...Que toutes n'oublient pas à nous alimenter de leur actualité au fil des saisons.

Jacques Deplace

Chronique municipale.

AU FIL DES TRAVAUX

Voirie et autres plaisirs ...

Les opérations de débroussaillage se sont poursuivies jusqu'en septembre, elles sont pratiquement terminées.

Ces dernières semaines, ont été réalisés deux chantiers un peu plus conséquents.



Sur le chemin de Maison Blanche, le petit pont, sérieusement endommagé, a été réhabilité par une équipe de TREMPILIN (association d'insertion) et les employés communaux qui ont remonté un mur de soutènement en pierre. Le passage pour l'eau a été remis en état. Cela nous semble assez réussi côté technique et environnemental.

La même équipe est intervenue aussi au « Pont de Garde Poule ». Là, l'élargissement était nécessaire en plus de la consolidation de l'ouvrage. Le résultat visible est éloquent sans négliger les éléments plutôt...souterrains. Un coup de chapeau à chacun.

Nous pourrions presque classer ces opérations d'entretien et valorisation du patrimoine communal !!!

Le terrain multisport a bénéficié d'un coup de pinceau sur la partie bois de l'ensemble.

Jean Dodet

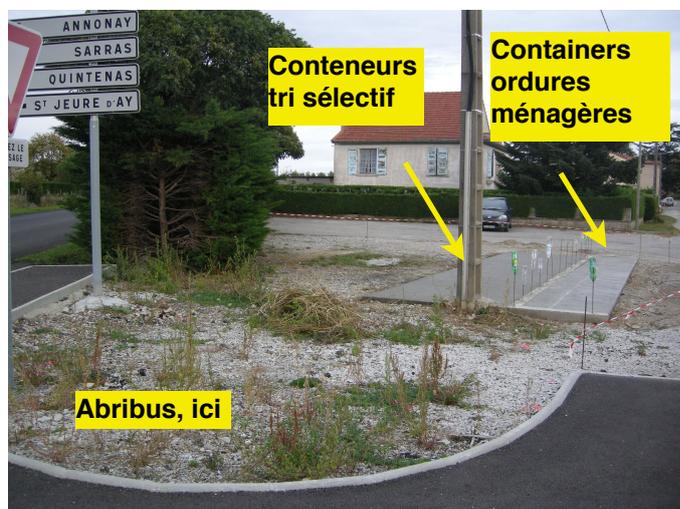
Projet Atribus Les Clots

2 abribus pour la protection de nos enfants vont être installés dans les prochains mois.

Automobilistes, qui êtes aussi des citoyens ! Attention à la vitesse limitée dans cette zone (à 70 km/h) et à la sécurité de nos enfants lors de leurs montées ou descentes dans les bus.

Un aménagement plus rationnel de l'espace sera réalisé, notamment pour les conteneurs de tri sélectif et de déchets ménagers. Notons au passage qu'une opération semblable sera faite sur Deyras.

NB La photo a été "pirse" avant l'installation des conteneurs. C'est chose faite aujourd'hui !



Chronique municipale.

Bilan Saison touristique.



Inauguration estivale avec l'équipe municipale

a permis une bonne fréquentation (alors qu'en juillet, les conditions météo ...). Aux entrées : *Eline Larnaud, Pierre Henri Ponsonnet*. Cette année, deux nouveaux maîtres nageurs ont assuré la saison en proposant des activités : aquagym, initiation à la boxe ... tout en gardant les cours traditionnels de natation.

Le gérant du snack : *Gil Reynaud*, secondé par *Nathalie et Lise*, estime la saison satisfaisante. Il pense renouveler l'expérience pour la saison prochaine avec son flux de nouveautés.

Equipe "Feuille de chene" avec Nicole Cibaud

La fréquentation a été aussi importante le WE qu'en semaine. Les locations ont été complètes pendant un mois (20.07-20.08) et la tendance est à la réservation de dernière minute (ce qui permet aux clients de bénéficier d'une location à prix réduit).

Les pots d'accueil (lundi 19h) ont été un succès : échanges, convivialité, informations, découvertes, visites possibles ...

Les touristes sont plutôt de France (nord et sud), quelques-uns de Suisse.

Le camping : fréquentation plus importante qu'en 2011. Beaucoup de locaux pour des vacances ou réunions de famille ... pour profiter du plein air.

La piscine : le beau temps d'août



Travaux snack l'hiver dernier

Accueil Ardéchoise et pyramide vélos

La municipalité de St Victor a été sollicitée par la communauté de communes de St Félicien pour animer et décorer le village à l'occasion du passage des participants dans notre commune. Un appel à toutes les associations du village a été lancé et une réunion rassemblant les représentants de celles-ci a eu lieu en mai. De cette assemblée a émergé l'idée de création d'une décoration sur le thème du vélo. De là est née "la pyramide". Chaque association a décidé de confectionner (ou décorer) un vélo original représentant ou non les caractéristiques de l'association.

La "pyramide" a été réalisée collectivement le week-end précédant l'Ardéchoise.



Par la suite, la commune a obtenu un (petit) prix pour cette animation.

Un grand merci aux associations et aux personnes qui ont participé à ce succès.



Gageons que nous ferons encore mieux en 2012 ... avec des cyclistes traversant notre beau village ... ça roule !

Equipe "Feuille de chène"

Feuille de chène n°7 - 7 / 24

Projet Jointine

A la limite de 2 communes (Etables et St Victor), se trouve le Lac de la Jointine que tout le monde connaît, c'est un endroit sympathique.

Avec la municipalité d'Etables, nous travaillons depuis le printemps à étudier la possibilité de créer un sentier pédestre autour de la retenue.

C'est l'ASA (Association Syndicale Agréée) de la Jointine qui est propriétaire des lieux et tout naturellement ses responsables nous ont accompagnés dans notre réflexion. Ils ont donné leur accord sous réserve de respecter l'utilisation première : l'irrigation.

Nous sommes bientôt en mesure de passer à la réalisation matérielle. Il reste à régler quelques soucis de procédures (achats fonciers, bornages, conventions de passages ...). Cela semble sur la bonne voie.



Nous pensons réaliser un sentier opérationnel pour l'été prochain.

Nous proposerons aux habitants des deux communes de participer aux opérations d'ouverture du site. Il existe quelques « massifs » de ronces et buissons à traverser. Une journée "citoyenne" pourrait être à la fois conviviale et efficace.

Vous pourrez y apporter vos outils et votre bonne humeur. A vos faucilles et ... n'oubliez pas la pierre à aiguiser et ... la bachole !

Nous vous tiendrons informés. A bientôt donc !

Jean Dodet

Les Clots ! Attention à nos enfants ! Attention à notre vitesse !



Message de Monsieur le Président de la République
Hommage de la Nation aux soldats Morts pour la France
Vendredi 11 novembre 2011

Il y a quatre vingt dix ans, au petit matin du 28 janvier 1921, dans un silence qui incarnait à lui seul le deuil de tout un peuple, le Soldat inconnu était inhumé sous l'Arc de Triomphe. La République consacrait le monument élevé aux victoires de la Révolution et de l'Empire à la dépouille d'un simple soldat tombé au cours du conflit le plus meurtrier de toute notre Histoire.

A travers lui, la France rendait donc hommage à tous ceux qui comme lui avaient sacrifié leur vie sur tous les champs de batailles de *la Grande Guerre*.

Chaque jour, depuis, le ravivage de la Flamme du Souvenir est là pour perpétuer cet hommage et rappeler l'immensité, aujourd'hui presque inconcevable, du sacrifice.

Au fil du temps, les morts de la Seconde Guerre mondiale, d'Indochine et d'Afrique du Nord furent à leur tour honorés sous l'Arc de Triomphe, mais le 11 Novembre est resté une journée consacrée au seul souvenir des soldats tombés au cours de la guerre de 14-18.

La disparition du dernier combattant du Premier conflit mondial, le 12 mars 2008, et la perspective des manifestations, qui commémoreront dans deux ans le centenaire de la Grande Guerre, impliquaient de faire évoluer la portée symbolique de la journée nationale du 11 novembre.

La pérennité du culte qui est rendu quotidiennement sur la place de l'Etoile au souvenir du Soldat inconnu, incarnation même du sacrifice du combattant, permet d'établir une filiation directe entre les différentes générations du feu. C'est le même sang, celui d'un même Peuple, qui a été, à chaque fois, versé pour la France et ses valeurs. Que nos soldats soient nés sur le sol de notre pays ou aux confins de nos anciennes colonies, ils sont les enfants d'une même France, les soldats d'une même République à laquelle ils ont fait le don ultime, ce don sur lequel personne ne peut jamais revenir, celui de leur vie.

Ces vies ont été données pour que la France demeure et pour que la République perdure. Quel que soit le lieu, quel que soit le moment de notre Histoire, ce don est sacré et il mérite le même hommage, la même reconnaissance, la même ferveur. La mort au service de la France ne fait pas de différence. Le champ d'honneur est de toutes les guerres et de tous les conflits qui ont impliqué notre pays.

C'est pour cette raison que désormais, chaque 11 novembre, tous ceux qui ont donné leur vie pour la France, que ce soit pour la défense de la Patrie ou lors des opérations extérieures auxquelles notre pays participe, seront également associés à cet hommage solennel de la Nation.

Aujourd'hui, en ce début de XXIème siècle, nos troupes sont engagées en Afrique, au Proche-Orient, en Afghanistan et des soldats continuent à tomber sous le drapeau Français pour que notre drapeau, lui, jamais ne tombe.

Il est juste et légitime que ces soldats rejoignent désormais dans la commémoration ceux qui les ont précédés dans le sacrifice au cours du XXème siècle, au service de notre destin et de nos valeurs, pour que vive la République et que vive la France.



Nicolas Sarkozy

Message de Daniel Jullien, maire.



Pour cette guerre 14-18 dont nous commémorons aujourd'hui l'armistice, il y a encore 600 "fusillés pour l'exemple" dont les noms ne sont pas sur nos monuments aux morts et qui sont toujours exclus de l'hommage de la nation dont vous parlez. 600 fusillés par l'armée française sous l'ordre de généraux parfois plus aptes à leur avancement qu'à l'économie de leurs hommes. Nombre d'études historiques en apportent la preuve. Vous aviez annoncé au début de votre mandat qu'il fallait faire quelque chose pour ces "fusillés", nos frères en République. L'avez-vous oublié ?

Mais de quelle République s'agit-il ?

Vous évoquez "*nos soldats nés sur le sol de notre pays ou aux confins de nos anciennes colonies*". Mais vous ne dites pas comment étaient recrutés ceux qu'on appelait les tirailleurs annamites ou sénégalais, les tabors marocains, sans droits dans leur propre pays que nous colonisions. Ils étaient dans les tranchées en 14-18. Ils ont participé à la libération de la France depuis l'Afrique du nord et l'Italie en 1944-45. Mais quels droits avaient-ils ? Lorsqu'il sont voulu simplement obtenir des droits et leur indépendance, c'est notre armée qui les a réprimés dans le sang, parfois avec des appelés du contingent entraînés dans cette aventure et qui en ont payé un prix fort. Rendons aussi hommage à tous ces hommes sans droits qui ont combattu pour les nôtres !



Pourquoi, pour qui, sont-ils morts ces soldats de la France ? Pourquoi meurent-ils encore ? Vous n'avez pas dit dans votre discours de ce jour, qui mêle tous les combattants de toutes les guerres, de toutes les expéditions coloniales, vous n'avez pas dit ce que fait l'armée française en Afrique aujourd'hui, au Tchad, au Cameroun, en Côte d'Ivoire, en Lybie ... ? Est-ce pour le drapeau français ? Pour le soutien à des régimes corrompus truquant les élections comme au Gabon dernièrement ? Est-ce pour l'uranium qui alimente nos centrales, est-ce pour les intérêts d'une entreprise française bien connue qui contrôle les ports du Golfe de Guinée ? Est-ce pour le pétrole et son fleuron malsain : l'entreprise nationale Elf aujourd'hui fondue dans Total, qui paie pourtant moins d'impôts à la République française que nombre de petites entreprises ? N'est-ce pas vous qui, à Dakar en 2008, avez déclaré que "*l'Afrique n'était pas entrée dans l'histoire*" ? Histoire que vous convoquez pourtant aujourd'hui !



Si nos soldats meurent en Afghanistan, est-ce vraiment pour que vive la République, pour que vive la France ? Votre prédécesseur à la présidence de l'Etat français a eu la lucidité et le courage de refuser l'agression mensongère des Etats Unis sur l'Irak. Pourquoi des soldats américains, anglais, irakiens... meurent-ils au Moyen Orient ? Est-ce pour le contrôle des puits de pétrole est-ce pour que les entreprises multinationales aient le monopole du marché de la reconstruction du pays ? Pourquoi des civils meurent-ils par dizaines de milliers, par des interventions militaires supposées les protéger ?

Le drapeau de la France, enfin ?

Que jamais il ne tombe, dites-vous ! Mr le Président il est tombé des mains de l'affairisme des marchands d'armes et de la dictature des marchés qui semblent avoir plus d'aptitude aux paradis fiscaux qu'aux valeurs de la République française. N'exposez pas à la mort des soldats, même professionnels, pour faire tourner la machine infernale du commerce international sans règle et de la domination des peuples. Contre les intégristes des religions et des marchés, s'il y a un drapeau à défendre, c'est celui d'une France qui combat pour la liberté des peuples de déterminer eux-mêmes le destin qu'ils souhaitent. Et une devise que vous partagez avec tous les Français que vous représentez : Liberté Egalité Fraternité !

St Victor,

les rues de notre village, traces d'histoire, mémoire.

Pourquoi ce nom à ces rues ?

Sans remonter au récit de la Genèse dans la tradition chrétienne, nommer, c'est en quelque sorte, faire exister. Lorsque, il y a quelques années, le Conseil municipal a fait le choix des noms de rues, il a fait référence à l'histoire du village, à l'ancien cadastre et aux mémoires encore vivantes. Au lecteur de les repérer sur la vue aérienne (merci à Maurice Veyrand) et sur le terrain.

Chemin de la bachole : Il mène à des pentes aujourd'hui bien urbanisées en longeant la maison d'un ancien fabricant de bacholes. Une bachole est une sorte de carquois en bois qui maintenait humide la pierre à aiguiser la faux.



Rue du Sabotier : en mémoire d'un homme qui y réalisait des sabots de toutes tailles.



Rue du Campane : rue du sonneur de cloches (qui sont des "campanes")

Rue des Etoubles : chemin partant dans les champs, les étoubles sont les chaumes qui restent dans le champ après la moisson.

Rue de l'ancienne mairie : à quelle date a-t-elle changé ?

Rue du Grand Chemin : ancienne route principale qui allait à Tournon.

Rue du Bouffadou : branche de sureau évidée de sa moelle, il est utilisé pour activer le feu par le souffle de l'homme

Rue des Tuileries : il y avait auparavant une fabrique de tuiles. Les riverains ont préféré le nom de rue "des tuileries" à celui des « tuiles ».

Place de Sailly : baptisée en 1968 en hommage à Monsieur Gérard De Sailly, Conseiller Municipal et conseiller général qui a trouvé la mort dans un accident de circulation.

Place du Maréchal Ferrant : place où exerçait l'homme qui ferrait les sabots des chevaux, des bœufs ou des vaches. Ce travail consiste à soigner et protéger les pieds et les sabots des équidés. Ne pas confondre le "métier" de maréchal-ferrant et le "métier" (ou "travail"), qui servait à la contention de l'animal. Lecteurs, à vos livres, à vos mémoires !



Rue du Braconnier : un braconnier habitait dans cette rue et faisait sécher les peaux de lapins à sa fenêtre.



Rue du Charron : rue du fabricant de roues pour charrettes,

Rue du Bric à Brac : un commerçant polyvalent, aux multiples activités habitait cette rue. Ce commerce a brûlé en 1968 (?).

Escalier des Couturières : au vu du nombre important de couturières dans le village.

Impasse du Vannier : voie sans issue où demeure encore le fabricant de paniers en osier ou châtaignier.

Impasse des jardins : voie qui mène aux jardins et ... **Rue des sportifs** : ... au plateau sportif

Chemin Fanget : en mémoire du Frère, enseignant, qui avait marqué l'esprit des enfants qui l'ont côtoyé vers 1950.

Rue du Ferblantier : rue où était l'atelier de l'artisan qui travaillait le fer blanc (tôle mince recouverte d'étain ?)

Place de la Bise : place où rien n'arrête la bise, (vent du nord) certes un peu froid mais qui chasse les nuages et nous amène ... le soleil !

*Une contribution collective appuyée par :
Geneviève Bouvet, Cécile Ponsonnet
Et toute contribution supplémentaire sera la bienvenue !*

Chronique municipale (fin)

CCAS (Centre Communal d'Action Sociale)

Banquet du Jeudi 13 Octobre



Comme chaque année, le CCAS et la municipalité de St Victor ont permis à toutes les personnes de plus de 65 ans, résidant sur la commune, de se retrouver et de partager en ce jeudi 13 Octobre un excellent repas divinement concocté par le restaurant « Marmey ».



Le soleil étant au rendez-vous ! Les 107 convives réunies pour ce moment d'échanges et de convivialité, ont pû savourer cette journée dans la joie et la bonne humeur...au travers de discussions diverses, de parties de boules, de cartes.... Au son de l'accordéon de *Raymond Demonteil* et *Pierre Reymond*. Un grand merci à ces musiciens et leurs joyeuses notes.



Comme d'habitude, les personnes hospitalisées ou en maison de retraite, ne seront pas oubliées, puisque comme chaque année un petit colis leur sera offert aux alentours des fêtes de fin d'année.

Les personnes n'ayant pas pu, pour cause de maladie, participer au repas, sont priées de se faire connaître à la mairie.

Bernadette Blachon, Nadège Frachisse, Brigitte Saunier

Inter-CCAS en Pays de St Félicien

Cette année, le projet qui rassemble les différents CCAS de la communauté de communes, est celui de la mise en place d'une formation :

« Formation-vigilance sur les risques domestiques de la vie quotidienne ».

Les CCAS ont choisi de sensibiliser en premier lieu les enfants des différentes écoles publiques et privées de nos communes, en essayant d'approcher le thème de façon ludique, interactive...(sous forme de théâtre, de jeu questions/réponses...).

L'objectif est de les responsabiliser à ces dangers, mais aussi d'attirer l'attention de leur entourage (famille, amis...).

Toutes les écoles ont été contactées, et sont partantes pour ce projet.

Cette formation sera animée par *Mr Murand* (Directeur de l'éducation et de la santé en Ardèche) avec l'aide des institutrices et instituteurs..

Plusieurs rencontres de préparation sont en cours.

Bernadette Blachon, Nadège Frachisse, Brigitte Saunier

Chronique intercommunale en Pays de St Félicien.

Le Bulletin annuel n°4 de la Communauté de communes

**Il doit sortir début décembre.
Il sera distribué dans toutes les boîtes aux lettres et
disponible dans toutes les mairies.
Portez-y attention !**

Rappel : les délégués "St Victor" à la CC du Pays de St Félicien.



Jacques Deplace / Vice président,
responsable de la Commission "Espace, Agriculture", Energies, membre de la
Commission "Tourisme Communication".

Jean Dodet / Membre des Commissions : "Voirie", "Economie-Finances,
Transferts de charges", "Vie quotidienne", "Tourisme Communication".

Myriam Jean / Membre des Commissions : "Economie-Finances", "Logement",
Groupe de travail "Petite enfance" (crèche, centre aéré)

N'hésitez pas à les solliciter pour informations, sollicitations ou propositions !

Schéma intercommunalité.

Notre Conseil municipal a délibéré sur le Schéma départemental de l'intercommunalité proposé par le Préfet à la Commission Départementale de la Coopération Intercommunale (prévu par la Loi du 10 décembre 2010).

Ci-contre, la délibération votée à l'unanimité des 15 présents ou représentés.

Au final (provisoire peut-être), la Communauté de communes du Pays de St Félicien n'est pas modifiée selon les souhaits exprimés par toutes les communes et le Conseil communautaire.

Séance du 28/07/2011 du Conseil municipal de St Victor

Le vingt huit juillet deux mil onze à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire,

Etaient présents :

Etai(ent) absents :

Etai(ent) excusés :

Objet : schéma départemental de coopération intercommunale

Monsieur le Maire expose le projet départemental de coopération intercommunale proposé par Monsieur le Préfet de l'Ardèche et rappelle son appartenance à la Communauté de Communes du Pays de Saint-Félicien et à Divers syndicats intercommunaux.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DONNE un avis favorable pour le maintien du périmètre actuel de la Communauté de Communes du Pays de Saint-Félicien. Toutefois il ne s'oppose pas à étudier l'intégration des communes qui souhaiteraient rejoindre cette communauté de communes.

SE PRONONCE pour le maintien de la situation existante concernant le syndicat intercommunal CANCE-DOUX. Il considère que le périmètre est déjà conséquent et la gestion efficace.

Quant au schéma départemental global du Département, le Conseil Municipal n'a pas les éléments pour donner un avis sur la pertinence des propositions concernant les évolutions proposées.

Le Sénat

C'est l'une des 2 Chambres de notre Parlement national.

Nous avons présenté l'Assemblée Nationale avec nos députés dans un précédent numéro de la "Feuille de chêne". Les dernières "sénatoriales" ont eu lieu en septembre dernier mais leur mode d'élection ne concernant pas directement les citoyens, on aurait pu ne pas s'en apercevoir. Un changement de majorité une nouveauté en 53 ans de Vème République a mis un peu de lumière sur cette institution. Nous en explorons ici quelques aspects.

Une histoire

La seconde chambre naît en France avec la Constitution thermidorienne issue de la Révolution française et traverse sous différentes formes les régimes successifs : Consulat, Empire, Restauration (1814-1830), Monarchie de juillet (1830-1848), Second Empire (1851-1870) ... entre-temps une République (la IIème) qui n'aura duré que 3 ans !

Un "Sénat Républicain" ne sera institué en France qu'en 1875 après l'avènement de la IIIème République dans laquelle il joue un rôle important de contrepoids "rural" (et conservateur) de la Chambre des Députés élue au suffrage universel direct. C'est à la IIIème République que remonte à la fois le caractère indirect de l'élection des sénateurs et leur rôle de représentants des collectivités territoriales.



Après un effacement sous la IVème République instaurée après la Libération, la Constitution de la Vème République (1958) confère au Sénat un rôle éminent dans les institutions.

Le président du Sénat devient l'un des principaux personnages de l'Etat en assumant l'intérim du président de la République. Il nomme des membres du Conseil constitutionnel (chargé de la conformité des lois). Aucune révision constitutionnelle ne peut se faire sans son accord. Contrairement à l'Assemblée nationale, il ne peut être dissous mais par contre, contrairement à l'Assemblée nationale il ne peut pas mettre en cause la responsabilité politique du gouvernement (par exemple par une motion de censure). Enfin, son rôle de représentants des collectivités territoriales est désormais inscrit dans la Constitution. Le général De Gaulle, voulant le réformer par référendum a essuyé un échec en 1969 et a quitté le pouvoir. Quelques réformes en ont cependant modifié quelques aspects ... en attendant peut-être l'avènement d'une VIème République ?

Rôle du Sénat

L'initiative législative

Comme le député, le sénateur est avant tout un législateur chargé de voter les lois de la République. Il dispose de l'initiative législative, qui peut se traduire par le dépôt de propositions de loi (les textes déposés par le gouvernement sont appelés projets de loi). De nombreuses propositions de loi sont déposées chaque année par les sénateurs. Leur examen a souvent lieu lors de la semaine mensuelle d'initiative parlementaire. Le gouvernement dispose, deux semaines par mois, d'un droit de priorité dans la fixation de l'ordre du jour des assemblées et y inscrit d'abord ses projets de lois.

Pour qu'un projet ou une proposition de loi soit adopté, il faut que le texte soit voté dans les mêmes termes par les deux assemblées, l'Assemblée nationale et le Sénat, sauf si le gouvernement donne le "dernier mot" à l'Assemblée nationale après l'échec de la *commission mixte paritaire* (formée par des membres des deux assemblées).

L'initiative législative s'exprime également par le droit d'amendement qui permet aux sénateurs - comme aux députés et au gouvernement - de modifier les textes de loi, que ce soit au moment de l'examen en commission ou en séance publique. Les propositions de loi sont naturellement discutées en premier lieu par l'assemblée à laquelle appartient son (ou ses) auteur(s).

Quant aux projets de lois, ils peuvent être examinés d'abord par les sénateurs ou par les députés, à l'exception des projets de loi de finances et de financement de la sécurité sociale, qui doivent toujours être déposés par le gouvernement devant l'Assemblée nationale, tandis que les projets de loi relatifs à l'organisation des collectivités territoriales sont déposés en premier lieu au Sénat.

Les lois sont votées par le Parlement. Elles traitent des problèmes essentiels, ceux qui concernent tous les Français et qui ne peuvent se résoudre sans l'avis des représentants du peuple. Le domaine de la loi est défini par l'article 34 de la Constitution.

Avant d'être examiné en séance plénière, tout projet ou toute proposition de loi est transmis à une commission chargée de l'étudier, de proposer des modifications et d'élaborer le "texte de la commission" qui sera discuté en séance publique. Dans le cas des projets de loi de finances, lois de financement de la sécurité sociale et projets de révision de la Constitution, la discussion porte sur le texte déposé.

Les 6 commissions permanentes du Sénat.



- Affaires étrangères, Défense et Forces armées
- Affaires sociales
- Culture, Éducation et Communication
- Économie, Développement durable et Aménagement du territoire
- Finances
- Lois constitutionnelles, Législation, Suffrage universel, Règlement et d'Administration générale

La commission désigne parmi ses membres un (ou plusieurs) rapporteur(s) qui aura par la suite un rôle très important. Dès sa nomination, le rapporteur reçoit et écoute les auteurs du texte qui lui expliquent pourquoi ils ont pris l'initiative de le rédiger et dans quel esprit ils l'ont conçu. Le rapporteur recueille aussi les observations des personnes concernées par son application éventuelle. Le rapporteur, en étudiant le texte, s'en fait une idée précise et envisage toutes les modifications qui lui paraissent nécessaires. Ce travail préalable d'étude et de consultation est toujours important.

Mode d'élection et mandat sénatorial

Depuis la réforme de 2003, complétée par celle de 2007, le Sénat est composé de 348 sénateurs : 326 dans les départements de métropole et d'outre-mer, 10 dans des Collectivités d'outre-mer (Polynésie, Mayotte, Nouvelle Calédonie par exemple), 12 représentent les Français de l'étranger. Ils sont élus par 150 000 grands électeurs (voir schéma).



NB. Le Sénat se rajeunit : éligibilité à 24 ans (auparavant 35 puis 30 ans en 2004) !

Parlementaire, un métier ?

Un parlementaire reçoit une indemnité brute divisée en trois parties : de base à 5 514 € / de résidence à 165 € / de fonction à 1 420 €

Avec les diverses retenues cela conduit à une indemnité nette mensuelle de 5 405 € soumise à l'impôt sur le revenu.

Un sénateur ne peut cumuler cette indemnité parlementaire (IP) et les indemnités afférentes à d'autres mandats électifs que dans la limite de 1,5 indemnité de base soit 8 272 €.

Un sénateur a des moyens mis à sa disposition : une indemnité représentative de frais de mandat (IRFM) de 6240 € non soumise à l'impôt sur le revenu. Il peut rémunérer ses assistants par un crédit de 7 548 € bruts mensuels.

Il dispose d'équipement informatique, de communications gratuites, d'accès gratuit à l'ensemble du réseau SNCF 1ère classe. Enfin, la pension mensuelle moyenne de retraite d'un Sénateur, hors majoration pour enfants, était au 1^{er} octobre 2011 de 4 442 € net.

NB Nombre d'informations et de photos sont extraites du site du Sénat.



Critique citoyenne ... discutable à mettre en débat ...

Le niveau (élevé ?) d'indemnité et de pension est supposé protéger les élus de pressions financières. Il devrait permettre à tout citoyen, quelque soit sa profession, de briguer un mandat. Qu'en est-il en réalité ? De nombreux parlementaires (députés ou sénateurs) trouvent ce niveau tout à fait normal ... notamment en se comparant aux revenus des hauts cadres des entreprises publiques ou privées. Ils sont nombreux aussi à cumuler les mandats en nombre et en durée, le justifiant souvent par le maintien du contact avec la

réalité du terrain. En lien avec ce constat, nous observons la prolifération des "assistants" et "chargés de mission", techniciens au service des élus ... et des citoyens ?

La démocratie est-elle une affaire de professionnels de la politique, élus et techniciens devenant des experts ? Quelle est leur capacité de résistance aux groupes de pressions économiques ? La question de la transparence de présence de ces groupes (lobby) au Sénat comme à l'Assemblée nationale se pose de plus en plus. Quelle est la place du citoyen entre deux élections ?

Conclusion.

Dans des modes d'élection différents (députés, sénateurs) et toujours discutables (majoritaire, proportionnel ...) les parlementaires sont élus par les citoyens. Ils font les lois qui gouvernent notre société, pour le bien commun nous l'espérons. N'hésitons pas à les interpeller, à les solliciter. Parfois ils viennent rendre compte de leur mandat dans les mairies, sur les territoires.

Ainsi nous avons récemment rencontré les deux sénateurs de l'Ardèche en Pays de St Félicien. (voir article ci-après)

Jacques Deplace

Les 2 sénateurs de l'Ardèche en visite au pays de St Félicien ...

Le 28 octobre, nous avons reçu la visite de nos 2 sénateurs; tôt le matin ils ont rencontré une délégation municipale en mairie de St Victor. Ensuite une rencontre avec les élus de 5 communes du Pays a été organisée à Vaudevant.

Nos sénateurs ?

Présentation de Michel Teston et Yves Chastan et de leur travail parlementaire.

Yves Chastan a été élu en 2008, il est membre du groupe d'études fruits et légumes et de la section trufficulture, membre du groupe d'études du tourisme et des loisirs.

Michel Teston est élu depuis 1998, réélu en 2008 (au bout d'un mandat de 10 ans après report d'un an des élections municipales et sénatoriales pour cause d'élections présidentielle et législatives en 2007, le mandat était alors avant la réforme de 2003 de 9 ans, il est passé depuis à 6 ans).

Il est secrétaire de la commission Economie, Développement durable et aménagement du territoire. Il est intervenu à plusieurs reprises dans les questions au gouvernement, notamment sur le fonctionnement de La poste (12 mai 2011), le statut de la SNCF (3 juin 2006) ou encore l'avenir des territoires ruraux (23 février 2010) ...

Ils sont tous deux membres du groupe "Socialiste, Apparentés et Groupe Europe Ecologie Les Verts

Points abordés dans l'échange.



La Poste :

Le maire fait état du dysfonctionnement de La Poste quant à la distribution du courrier (pourtant quotidienne obligatoire sauf le dimanche). Pourtant il y a eu de sérieux "trous " dans les tournées avec le non remplacement d'un congé maternité puis d'un congé parental. Serait-ce seulement le cas de notre commune ? Un courrier a été fait à La Poste par le maire pour indiquer le ferme désaccord sur ces pratiques de "service public".

Santé :

Le départ du *Dr Madjar* (dont le remplaçant est en train de s'installer) a permis de poser la question de l'avenir des services de santé sur notre territoire : problèmes des permanences du week-end, avec une absence d'astreinte malgré la présence de 3 médecins (plus celui d'Etables) ... et plus généralement sur la pérennité du service public de santé en milieu rural notamment. Il a été évoqué une exonération fiscalité locale pour l'accueil de médecins, la mise aux normes pour l'accès "handicapés" aux bâtiments publics (que la loi prévoit au 01.01.2014) et aux commerces.

Station d'épuration Charency : le maire s'étonne de la mise en demeure par le préfet alors que nous n'avons pas les moyens d'exproprier dans les délais.

Intercommunalité : constat est fait du statu-quo décidé par le gouvernement (transmis par le Préfet) sur les schémas d'intercommunalité pour les communes (et Communautés) qui ont accepté les changements "proposés" comme pour celles qui ont refusé. Le mieux est de se grouper volontairement.

Nos deux sénateurs ont noté les remarques et feront les démarches appropriées dont ils nous rendront compte.

Etat civil

à l'aube ...

Naissances

FOMBONNE	Eva	La Brousse	19 mai
OLAGNON	Ewan	Les Bessons	25 juin
OSTERNAUD	Julie	Le Merle	4 juillet
CRESPIN	Eléna	Laumache	5 juillet
RYSIEWICZ	Alissia	Le Cros du Chêne	23 août
AUDIBERT	Melvin	Pouyol	6 Octobre

... en plein soleil ...

Mariages

BENOIT Antoine	LUCATELLI Laurène		2 juillet
----------------	-------------------	--	-----------

... au crépuscule ...

Décès

BOSC	Jean Louis	Fanget	24 mai
JULLIEN	Henri	Mantelin	31 mai

Entre terre et ciel, en nos croyances comme en nos doutes, en nos générations d'un passé toujours présent, bonheurs et malheurs mêlés, mémoires transmises et revisitées ...

... de la naissance à la mort, la vie est ce flux qui nous fait humains parmi les humains, créateurs des possibles du monde.

Secquaj El Epdac, paysan berlière



Calendrier des fêtes (fin 2011)

mardi, novembre 08, 2011	Amicale Boules	quadrettes vétérans
mercredi, novembre 09, 2011	UNRPA	Rassemblement
samedi, novembre 12, 2011	A.P.E.L.	Concours de belote et loto
samedi, novembre 19, 2011	Les Brins d'Argent	repas dansant
samedi, novembre 26, 2011	USCF	repas dansant
vendredi, décembre 02, 2011	Intergénération et bénévoles	Soirée Jeux Téléthon / sous sol salle des fêtes
samedi, décembre 03, 2011	Amicale Boules	quadrettes sociétaires à 15 h
samedi, décembre 03, 2011		Téléthon
vendredi, décembre 09, 2011	Foyer des jeunes	Assemblée Générale
samedi, décembre 10, 2011	A.P.E.L.	Arbre de Noël salle des fêtes de Pouyol
dimanche, décembre 11, 2011	Espoir Musique	concours de belote + loto
dimanche, décembre 18, 2011	Amicale Boules	16 quadrettes 3 et 4 division officiel
samedi, décembre 31, 2011		Boundjoun boun an

Informations pratiques

La mairie (04 75 06 00 47) de St Victor est ouverte :

Lundi, Mardi, Mercredi et Jeudi après midi de 13h30 à 17h30

Vendredi et Samedi matin de 8h à 12h.



Permanence du Maire :

le Mardi (sur RdV conseillé)

Permanence du Maire et des adjoints : Samedi matin (sur RdV conseillé)

Le Conseil municipal se réunit une fois par mois.

Vous pouvez assister aux réunions . Consultez le tableau municipal !

Agence Postale communale : tous les matins de 9 h à 12 h sauf le lundi

Ouverture de la Bibliothèque : Mercredi 17 h -18 h et Samedi 10 h 30 - 11 h 30

Courts de Tennis : réservations à la mairie. Tarifs : 5€ / heure - 15,30 € / semaine - 62 € / an

Adresses de quelques correspondants de presse.

Hebdo de l'Ardèche : Philippe Bouvet / bouvetphilippe@gmail.com

Reveil, en attendant un correspondant local : pao@reveil-vivarais.fr

Journal Tain Tournon : Jean Luc Lavigne / lavigne.victomas@wanadoo.fr

Dauphiné : François Causseque / causseque.francois@wanadoo.fr

Communauté de Communes du Pays de St Félicien : 04 75 06 07 27

Medecins, Infirmiers, Pharmacie, Dentiste, Kinésithérapeute : sur St Félicien

Notez bien !

Navette pour le marché du vendredi à St Félicien.

En partenariat avec le Conseil Général, avec un financement par la commune, les habitants du pays peuvent utiliser une navette pour se rendre au marché. Nécessité d'inscription des personnes 2 jours avant. Lieu de départ à la demande sur la commune.

Horaires centre multimédia du Pays de St Félicien (Resp : Jean Marie Bourjat / 04 75 06 90 82)

(au 3ème étage du bâtiment de la Communauté de communes, place de l'église à St Félicien).

lundi : 16h30-18h / mercredi : 8h30-12h 13h30-18h / jeudi : 16h30-18h

vendredi : 8h30-12h 16h30-18h / samedi : 9h-12h.

Signalons entre autres services (photocopies, accès "toile mondiale", initiation à l'informatique ...) la consultation gratuite du site de l'ANPE, ainsi que des liaisons directes (visioconférences) pour les demandeurs d'emploi.

À l'attention des nouveaux habitants de St Victor !

Pensez à vous faire inscrire sur les listes électorales avant la fin de l'année !



St Victor ... hier et ... aujourd'hui.



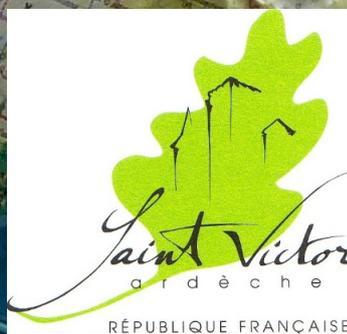
St Victor, commune du monde



Rhône-Alpes Région



Pays de Saint-Félicien
communauté de communes



ardèche
LE CONSEIL GENERAL